

Raimbault, Jean-Claude. *Les disparus du XX^e*. Nantes, Éditions du Temps, 2006, 399 p.

Gaston Bernier

Volume 53, numéro 2, avril–juin 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1029240ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1029240ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bernier, G. (2007). Compte rendu de [Raimbault, Jean-Claude. *Les disparus du XX^e*. Nantes, Éditions du Temps, 2006, 399 p.] *Documentation et bibliothèques*, 53(2), 127–128. <https://doi.org/10.7202/1029240ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2007

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Raimbault, Jean-Claude. *Les disparus du xx^e*.
Nantes, Éditions du Temps, 2006, 399 p.

Gaston Bernier

LA RÉALISATION D'UN DICTIONNAIRE est une entreprise multiforme. On épingle les mots courants dans les éditions annuelles du *Petit Robert* ou du *Petit Larousse*. On constitue des lexiques dans différents domaines (économie, sociologie, etc.), des dictionnaires de synonymes et d'antonymes, des dictionnaires analogiques, des usuels, des dictionnaires correctifs. Et l'auteur de celui qui est présenté ici a répertorié les mots disparus des derniers *Petit Larousse*, mais qui avaient des entrées dans les éditions de 1906, de 1952, de 1972 ou de la deuxième année du millénaire et, à l'occasion, dans quelques éditions intermédiaires. C'est dire que les dictionnaires d'usage sont actuellement précédés et suivis de serre-file : en avant, les dictionnaires de mots nouveaux, tel le *Dictionnaire des mots contemporains* de Pierre Gilbert, en arrière, ceux qui ramassent les mots oubliés, comme ces *Disparus du xx^e*, cohorte de plus de 10 000 mots qui ont été retirés au cours des 100 dernières années.

L'ouvrage de Jean-Claude Raimbault, dont le titre est par trop accrocheur et imprécis, comporte trois parties alphabétiques. La principale section comprend tous les mots disparus au cours du xx^e siècle et quelques « nouveau-nés » (200 pages). Vient ensuite l'équivalent des fameuses pages roses du *Larousse*, c'est-à-dire les « Locutions, proverbes et mots historiques » des éditions plus récentes. La perspective est la même que pour la première partie : on y trouvera les « partants » et les « nouveaux ». Dans la troisième section (150 pages), l'auteur décline les mots présents en 2002 qui seraient apparus au fil du siècle.

Comme dans tout ouvrage de consultation, l'auteur prend soin de signaler des exceptions ou des exclusions. Ainsi, des mots sont passés comme des comètes, qui sont apparus et disparus sans avoir laissé de trace dans les éditions consultées. Il note un autre phénomène : certains mots reviennent, après une éclipse, avec un sens tout nouveau. Même si les acceptions des mots ne sont pas traitées dans le répertoire, l'auteur se plaît à décrire la disparition d'expressions sous l'influence des sensibilités contemporaines.

Même si Jean-Claude Raimbault a voulu donner un aspect ludique à son lexique en choisissant des intitulés légers (« La vie en rose » ; « Saluons les nouveaux ») et en offrant certaines définitions et même des commen-

taires amusants ou curieux, il lui donne en même temps une allure quasi scientifique : la nomenclature de chaque lettre de l'alphabet est précédée d'une courte fiche dans laquelle on trouve le nombre de mots épinglés dans le *Larousse* de 1906, le nombre de mots absents des éditions les plus récentes, le nombre de mots toujours au poste et le nombre de nouveaux venus. Mais il conseille aux lecteurs de n'accorder qu'une valeur indicative aux tableaux et aux statistiques. De plus, l'auteur s'amuse à souligner un mot dont l'abandon l'attriste (c'est le cas d'*alibiforain* : « *propos sans rapport avec la chose dont il est question* »), d'autres dont la disparition l'indiffère, des mots qu'il juge inutiles et enfin d'autres qu'il accueille à bras ouverts (comme *allophone*). On en rencontre qui pourraient diversifier le langage actuel pour décrire des phénomènes contemporains et récurrents — trois exemples : *nivet* (remise octroyée en secret à un intermédiaire...), *ochrocratie* (gouvernement où le pouvoir est exercé par la foule), *pot-de-vinier* (celui qui exige ou reçoit des pots-de-vin). En fin de volume, des tableaux statistiques résument l'évolution observée par lettres (nombre de mots au départ, disparus, noyau, apparus, total), par rubriques (astronomie, géographie, histoire, etc.) et, enfin, par grandes catégories (arts, francophonie, etc.).

On peut supposer que le livre de Jean-Claude Raimbault est destiné avant tout aux personnes curieuses de l'évolution de la langue, à celles qui aiment observer les mots et identifier ceux que l'on pourrait assimiler à des antiquités ou à des trésors oubliés, qu'on a mis au rancart ou qu'on a passés injustement aux profits et pertes, à celles qui souhaitent participer à la promotion de termes tout neufs (*courriel* ou *céderom* il y a quelques années, *livrel* ou *adrel* plus récemment) et leur faire prendre leur envol.

Dans l'état actuel des choses, l'ouvrage, tout amusant et tout intéressant qu'il soit, n'est pas un livre essentiel pour une bibliothèque. Il est le résultat du travail d'un homme de passion. Il suggère un filon à exploiter et une méthode à suivre, un terrain à étudier. D'autres entreprises lexicographiques ont, par le passé, fait un exercice semblable : qu'on se rappelle le *Dictionnaire du français oublié* de Jean Pruvost inséré dans le *Nouveau Littré* publié en 2004. On pourrait aussi rappeler l'existence de quelques dictionnaires qui dressent un inventaire de mots jugés injustement négligés : le fameux *Dictionnaire des mots rares et précieux* publié durant les années 1960 et repris depuis dans la collection 10/18, le *Petit dictionnaire de mots rares* de Thierry Prelhier (Le Cherche midi, 2000), *Turlupinades & tricoterries : dictionnaire des mots obsolètes...* — une liste sélective

de mots oubliés glanés dans le *Littré* (1863-1873) et dans le *Nouveau Larousse illustré* (1898-1904) — d'Alain Duchesne et Thierry Leguay (Larousse, 2004) ou encore celui de Nicolas Delecourt, le *Petit dictionnaire des mots non assez usités* (Éditions EPF, 1999). Un esprit militant perce à travers deux titres récents : *100 mots à sauver* de Bernard Pivot (Albin Michel, 2004) et *À la recherche des mots perdus* de Jean-Claude Rimbault lui-même (Mots et C^{ie}, 2006). On peut penser que les mots répertoriés dans ces derniers dictionnaires sont en phase terminale et qu'on devra tout faire, même l'impossible, pour les remettre à flot.

On regrettera que la nomenclature tant du volume de Jean-Claude Rimbault que de ceux de Jean Pruvost, de Thierry Prellier et de Nicolas Delecourt ne soit pas reliée à la nomenclature en usage actuellement. Il faudrait qu'on puisse aller d'un mot courant aux mots disparus ou négligés. Les réseaux de synonymie ou d'analogie contribueraient peut-être à en sortir quelques-uns de l'oubli qui correspondent à des réalités toujours bien vivantes : *cartayer* (conduire de part et d'autre des ornières d'une autoroute, comme on le fait tous au printemps après le dégel), *taroupe* (touffe de poil entre les deux sourcils), etc. Ou à des réalités passées : *biblorhapte*, *sous-bibliothécaire*, *opisthographe* ou *berquinade*, notions que le monde des bibliothèques devrait garder en mémoire. Ou à des graphies françaises qui ne se sont pas imposées : *pannequet* (« pancake »), *coquetel* (« cocktail »).

L'émondage annuel des dictionnaires de format populaire et l'abandon de certains mots — et sans doute de certains sens — ne devraient pas être considérés comme une condamnation au bain perpétuel. Les éditeurs ont des choix dramatiques à faire : le nombre de pages est compté. Il faut faire place à des nouveaux venus. Il faut donc sacrifier des « vieux ». Mais des éditions plus riches (*Grand Larousse de la langue française*, le *Grand Robert* et *Lexis*) sont moins chiches ou brutales, et marchent sans doute sur les brisées de l'*Oxford English Dictionary*, lequel est on ne peut plus inclusif. Aussi la compilation de Jean-Claude Rimbault n'est pas inutile. Elle oriente les lecteurs vers des mots oubliés, dont certains peuvent encore servir, mais il faut une part de connaissance ou de hasard pour les retracer.

On a écrit des observations, il y a quelques années, à propos des mots désuets qui s'appliquent ici : « *Les mots désuets font parfois montre de résistance... On les dit périmés, ils ne sont que démodés. Alors gardons-les dans un coin de notre mémoire, car si la mode passe, elle revient aussi.* » (Marie-Paule Monchaux, *L'esprit des mots*, Arléa, 2003, p. 18.) Donc, devoir de prévoyance. Et comme Jean-Loup Chiflet le fait dire aux mots eux-mêmes : « *Chez nous, [...] on ne meurt pas tout à fait, on tombe en désuétude, on sort de l'usage soit parce qu'on désigne des choses qui disparaissent, soit parce qu'on doit laisser la place à d'autres pour exprimer des idées durables. Ainsi va la vie et la mort des mots...* » (*J'ai un mot*

à vous dire, Mots et C^{ie}, 2002, p. 70.) Donc, résignation devant la vie qui bat.

Mouren, Raphaële (dir.), *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris, Cercle de la Librairie, 2007, 416 p.

Marcel Lajeunesse
EBSI, Université de Montréal

RAPHAËLE MOUREN, archiviste-paléographe, antérieurement responsable de fonds anciens à la Bibliothèque Carré d'Art de Nîmes, puis à la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, nouveau professeur d'histoire du livre à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) de Villeurbanne, a réuni 10 spécialistes des fonds patrimoniaux et anciens pour réaliser ce manuel. Le livre s'ouvre sur une belle citation du pape de l'histoire du livre, le regretté Henri-Jean Martin, lui-même éminent bibliothécaire, qui affirmait que « *les frontières intellectuelles entre les fonds anciens, les collections des XIX^e et XX^e siècles et les acquis récents doivent être réduites au minimum : il n'y a qu'une culture, si vous faites une culture sans les fonds anciens, vous massacrez la culture. Et le bibliothécaire doit viser à entretenir la mémoire d'une très ancienne culture dans laquelle notre culture actuelle prend racine.* »

Nombreux sont les bibliothécaires qui ont aujourd'hui à créer et à gérer des fonds patrimoniaux ou des fonds anciens, désignés aussi sous les appellations de « fonds d'étude », « fonds régionaux » ou « fonds spéciaux ». Combien de bibliothèques publiques colligent ou souhaitent rassembler des documents sur tous supports portant sur leur ville ou leur région immédiate ? Ce manuel veut fournir à ces professionnels les connaissances de base nécessaires à la gestion de ces fonds, visant, de plus, à dépasser les seules connaissances techniques.

Évidemment, il y a une énorme différence entre les fonds anciens des bibliothèques françaises et ceux des bibliothèques québécoises, tant en quantité qu'en ancienneté. Quoi qu'il en soit, la gestion des fonds anciens nécessite des connaissances spécialisées des deux côtés de l'Atlantique. Cependant, une portion de ce manuel s'adresse spécifiquement aux bibliothèques de l'Hexagone : qu'on pense aux confiscations durant la Révolution française, à celles de la Séparation de l'Église et de l'État de 1905, aux bibliothèques municipales classées, aux lois, décrets et règlements, aux aspects juridiques de la France, de même qu'à ses structures administratives. Mais cela n'enlève en rien l'intérêt du contenu de ce livre pour qui s'intéresse aux fonds anciens.

Ancienneté et valeur sont des éléments très importants pour désigner un bien culturel. En France, les textes légaux définissent les fonds patrimoniaux comme